

Identification de l'animal / espèce suivi	
Espèce	
Nom / Identification de l'animal	Lamantin
Sexe	
Âge	
Espérance de vie en établissements zoologiques	50 à 60 ans (Fowler & Miller, 1999).
Animal gériatrique (âge > à 75 % de l'espérance de vie)	
Statut reproducteur (contraception, gestation, groupe unisexe...)	
Statut médical (traitement en cours, pathologie connue, pathologie longue...)	
Nombre d'évaluations antérieures	
Prénom et Nom de l'évaluateur	
Profession de l'évaluateur	
Période d'évaluation : date / heure	
Identification de l'enclos / habitat	
Caractéristiques de l'habitat (enclos, volière...)	
Observateur à l'extérieur / à l'intérieur / suit l'animal dans ses déplacements	
Observateur visible de l'animal	

INDICATEURS BASÉS SUR LES RESSOURCES							
1A : NUTRITION							
	Oui	Pas totalement	Presque pas	Non	Ne sait pas	NA	Commentaires
N1	Une fiche alimentaire est disponible pour l'individu prenant en compte les meilleures pratiques nutritionnelles (lignes directrices et les documentation factuelle disponibles sur les taxons). La ration est généralement basée sur de la laitue romaine, complétée par d'autres végétaux, plus riches en fibres.						
N2	Un contrôle de cette fiche est réalisé tous les 6 mois.						
N3	L'alimentation est de qualité et présente un bon aspect visuel.						
N4	La diversité des aliments répond aux besoins nutritionnels de l'individu, en tenant compte de l'âge et du stade physiologique (gestation, lactation, croissance, etc).						
N5	La nourriture est distribuée à un rythme et une fréquence adaptés à l'animal (nombre de repas, moment de la journée, méthode de distribution).						
N6	Durant le temps diurne, de la nourriture est accessible pendant plus de 75% du temps.						
N7	L'alimentation est présentée de manière adaptée à l'individu (immergée à différentes profondeurs et répartie dans tout le bassin)						
N8	La nourriture non consommée est retirée de l'eau dans un délai de 24 heures, manuellement ou grâce à la pré filtration.						

1B : ENVIRONNEMENT							
E9	Les températures de l'air sont ajustées en fonction des besoins de l'individu : présence de zones ombragées, zones ensoleillées, etc...						
E10	La température de l'air est toujours comprise entre 26-30°C.						
E11	Les températures de l'eau sont adaptées aux besoins de l'individu, avec un respect des plages de températures minimales (25°C) et maximales (30°C) appropriées						
E12	Un gradient thermique est aménagé dans l'habitat, permettant à chaque animal de choisir librement entre des zones plus chaudes ou plus fraîches selon ses besoins de thermorégulation.						
E13	Les températures de l'eau sont adaptées aux besoins des veaux, en maintenant des zones spécifiques à température élevée et stable (26-27°C)						
E14	Il est possible de faire varier la température de l'eau sur demande.						

E15	Les espaces intérieurs offrent une bonne qualité de l'air, avec une ventilation adéquate, il n'y a pas d'émanations de produits chimiques, de poussières ou d'odeurs excessives. Un flux d'air frais vertical d'au moins 2 m est présent, sans courant d'air.						
E16	L'éclairage de l'espace intérieur est adapté à l'espèce, en tenant compte de la couleur, de l'intensité, des besoins en UV et de la photopériode						
E17	Le cycle d'éclairage est diurne et régulier et l'éclairage naturel est privilégié.						
E18	Les sources lumineuses subaquatiques sont éteintes la nuit.						
E19	Les bassins intérieurs protègent l'animal des éventuelles nuisances sonores, tels que les bruits et les vibrations.						
E20	Les pompes sont insonorisées.						
E21	La luminosité de l'espace extérieur est adaptée à l'espèce et tient compte de l'exposition, de l'intensité et de la réverbération des surfaces du bassin.						
E22	L'espace extérieur protège l'animal des éventuelles nuisances sonores, tels que les bruits et les vibrations.						
E23	Les paramètres de l'eau sont adaptés aux besoins de l'individu, avec un pH compris entre 7 et 9.						
E24	Une stérilisation de l'eau par l'ozone et/ou Uvc assure une bonne qualité hygiénique de l'eau.						
E25	Des dosages d'oxydants rémanants conformes aux normes permettent d'assurer une qualité physico-chimique de l'eau.						
E26	L'animal dispose d'une source d'eau douce qui favorise sa mue, l'élimination des ectoparasites et prévient les hyponatrémies.						
E27	Dans le bassin, l'animal dispose de surfaces sur lesquelles il peut se frotter.						
E28	La taille, la complexité et la topographie de l'habitat (éviter les bassins circulaires) permettent à l'animal de se déplacer et d'explorer son habitat en trois dimensions.						
E29	Des plages de faible profondeur sont mises à disposition pour que les lamantins puissent se poser.						
E30	Un bassin est équipé d'une zone dédiée aux soins médicaux, comprenant un lift et une zone aquatique d'isolement.						
E31	L'animal peut se soustraire à la vue du public s'ils le veulent, notamment avec la mise en place de cachettes, d'abris, de zones de retrait ou de brises-vues.						
E32	Des enrichissements (environnementaux, alimentaires, cognitifs, etc.) sont disponibles, avec une fréquence adaptée aux besoins de l'individu						
E33	Des enrichissements (environnementaux, alimentaires, cognitifs, etc.) sont disponibles, avec une variété adaptées aux besoins de l'individu						
E34	Le volume des bassins est suffisant pour le nombre d'individus présents : Un groupe de deux animaux doit disposer d'un volume de 270 m³. Pour chaque individu ajouté, un espace supplémentaire de 50 à 75 m³ est requis.						
E35	L'habitat est propre, sans accumulation de matières fécales ou d'urine. L'entretien est effectué quotidiennement.						
E36	Le nettoyage est réalisé avec des produits non nocifs pour l'espèce, en respectant des seuils limites, notamment une valeur redox comprise entre 250 et 550 mV, pouvant aller jusqu'à 650 mV.						
E37	Une attention particulière est portée à la végétation extérieure, qui peut être nocive, avec un contrôle de la toxicité des végétaux susceptibles de tomber dans le bassin.						
E38	Une attention particulière est portée à l'aménagement du bassin, en veillant à l'absence d'enrochement pouvant piéger l'animal.						
E39	L'habitat protège l'animal des intrusions néfastes, telles que les nuisibles, la prolifération d'algues et le public.						
E40	L'habitat comporte les aménagements nécessaires à la reproduction : un espace d'isolement est prévu pour séparer les femelles.						
E41	Les activités pédagogiques dans l'enclos sont organisées de sorte à ne pas perturber le comportement ou les interactions sociales de l'animal.						

INDICATEURS BASÉS SUR L'ANIMAL**2A : SANTÉ PHYSIQUE**

	L'animal	Oui	Pas totalement	Presque pas	Non	Ne sait pas	NA	Commentaires
S42	Présente un bon aspect général (pas écoulement anormal/ bon état de la peau/ des dents/ museau/ des nageoires, etc)							
S43	Présente une note d'état corporel normale (ni obèse ni trop maigre)							
S44	A une bonne tonicité musculaire.							
S45	Est exempt de signe de douleur ou de souffrance (pas d' apathie, de léthargie, de modification des postures de repos ou de difficultés à se mouvoir / absence de nage rapide anormale, de crampe ou de palette coincée dans la gueule pouvant évoquer une douleur dentaire).							
S46	A des fèces de consistance et d'apparence normales.							
S47	Est exempt de signe de désorientation, de confusion, de faiblesse.							
S48	Est exempt de signe de maladie, y compris de parasitose, ainsi que de blessures chroniques ou récurrentes connues.							
S49	Bénéficie d'un programme de désensibilisation et de training pour faciliter les procédures de soins et de gestion.							
S50	Pour les animaux présentant un problème de santé chronique, des mesures sont prises pour étudier et gérer la douleur (plan de soins, surveillance continue, évaluation de la qualité de vie).							

2B : COMPORTEMENT								
	L'animal :	Oui	Pas totalement	Presque pas	Non	Ne sait pas	NA	Commentaires
C51	Ses besoins sociaux sont respectés							
C52	Exprime des comportements de soin ou de confort auto-dirigés, tels que le toilettage, les grattages et les activités de confort.							
C53	Interagit principalement de manière positive ou neutre avec les autres animaux de l'enclos.							
C54	Ses congénères interagissent principalement de manière positive ou neutre avec lui.							
C55	Interagit principalement de manière positive ou neutre avec les soigneurs animaliers et les autres membres du personnel.							
C56	Interagit principalement de manière positive ou neutre avec les visiteurs.							
C57	Exprime des comportements maternels pour les femelles suitées, tels que l'allaitement							
C58	Peut passer la nuit avec au moins un individu compatible socialement.							
C59	Répond positivement à un programme de training médical et de désensibilisation.							
C60	Exploite et interagit avec son environnement, faisant preuve de curiosité, manipulant et jouant avec les éléments d'enrichissement et l'habitat.							
C61	Répond aux modifications de son environnement, telles que les enrichissements, avec intérêt plutôt qu'avec aversion ou peur.							
C62	La structure sociale du groupe permet à l'animal d'exploiter l'ensemble de son habitat							
C63	Exprime un comportement alimentaire propre à l'espèce.							
C64	Exprime des comportements tactiles propres à son espèce, généralement caractérisés par peu d'interactions, avec quelques frottements.							
C65	Exprime des comportements à but de reproduction à l'égard de ses congénères de sexe opposé.							
C66	Est exempt de troubles comportementaux, d'automutilation et de stéréotypies.							
C67	Emet des productions sonores lors des interactions sociales.							
C68	Est motivé pour participer aux séances d'enrichissement, d'apprentissage ou d'animations.							
C69	Un système de scoring est utilisé pour quantifier son degré d'implication lors des séances.							
C70	Présente des comportements d'anticipation AVANT des séances d'enrichissement, d'apprentissage ou d'animations.							
C71	Un système de scoring est utilisé pour quantifier son niveau d'anticipation.							

« Score » de bien-être :	
Oui	
Un peu	
Très faible	
Non	
Ne sait pas	
Non applicable	

Commentaire(s) :